



Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue à Hudson le jeudi 10 juillet 2014, à 19 h, dans les locaux de la Maison Halcro au 539, rue Main, Hudson, à laquelle sont présents:

Présent : Deborah Woodhead, conseillère et présidente, Nicole Durand, conseillère
Diane Piacente
Joyce Galliker
Miriam Katz Tabori
Phil Davis

Invité et présent: Monsieur le maire Ed Prevost, Nathalie Lavoie, directrice du service de l'urbanisme

Convoqué et absent: Marcus Owen

Invité et absent:

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 juin a été soumis aux membres. Il est résolu qu'il soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. **542 Main – Reconstruction d'un bâtiment multi-familial :**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour la reconstruction d'un bâtiment multi-familial au 542 rue Main;

ATTENDU QUE ce bâtiment se situe dans la Zone R-59;

PAR CONSÉQUENT, est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** l'approbation des plans tels que présentés avec les conditions suivantes:

- 2.1 La masse architecturale sera adoucie à la discrétion de l'architecte par l'utilisation de différents matériaux et par l'ajout de fenêtres dans l'escalier arrière. Les nouveaux plans devront être présentés au CCU pour recommandation;
- 2.2 Les plans d'aménagement paysager seront soumis en octobre/novembre 2014;
- 2.3 Toutes les mesures possibles seront prises pour protéger les arbres en façade et sur le côté de la propriété. Dans le cas où des arbres sont endommagés ou détruits, ces derniers seront remplacés par des arbres ayant un diamètre minimum de 10 pouces.
- 2.4 Les conteneurs à déchets seront placés à l'arrière du bâtiment lors de la construction;
- 2.5 La structure de l'accès de l'escalier du toit sera recouvert de bardeaux et ne servira à aucune autre fonction;
- 2.6 La terrasse sur le toit sera déplacée à l'arrière pour en maximiser la vue et pour être moins visible de la rue.

Adopté à l'unanimité

3. **87 Cedar – Agrandissement proposé :**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour l'agrandissement d'une résidence au 87 rue Cedar;

PAR CONSÉQUENT, est dûment **proposé** et résolu (3 pour, 2 contre) que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** l'approbation des plans tels que présentés avec les conditions suivantes:

- 3.1 L'implantation du bâtiment sera vérifiée par des arpenteurs géomètres pour s'assurer que les marges de reculs sont respectées;



- 3.2 L'angle du nouveau toit sera parallèle avec le toit existant;
- 3.3 De la brique sera incorporée au revêtement de bardeau sur l'agrandissement proposée pour une intégration architecturale harmonieuse des matériaux de recouvrement;
- 3.4 Un lambris en brique pour s'harmoniser avec l'élévation de gauche;
- 3.5 Les pentes des toitures doivent s'harmoniser entre-elles.

Adopté

4. **189 Main – Demande de démolition :**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour une demande de démolition d'un bâtiment au 189 rue Main;

ATTENDU QU'il n'existe pas de comité de démolition pour le moment;

ATTENDU QUE la Ville est en voie de réviser son règlement de démolition et tout ce que cela suppose;

PAR CONSÉQUENT, est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **reporte** la demande de démolition jusqu'à ce qu'un nouveau règlement de démolition soit en place, avec un nouveau comité de démolition qui sera en mesure d'étudier la demande en détail. Le CCU **recommande** également les conditions suivantes:

- 4.1 La démolition n'aura lieu que lors du début du projet de remplacement;
- 4.2 Si la démolition s'effectue sans permis, le propriétaire sera quand même responsable des taxes municipales sur le bâtiment.

Adopté à l'unanimité

5. **894 Main – Demande d'autorisation au CPTAQ :**

Cet item relève de l'administration, il a été discuté de manière informelle.

6. **Discussion sur les modifications au Règlement de Zonage – Signalisation/Hauteur du bâtiment**

Cet item a été discuté de manière informelle.

7. **Ajournement de la séance : date de la prochaine réunion**

Ayant discuté de tous les sujets à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.

Prochaine rencontre le 14 août 2014 à 19 h.